



TIRAGE DE 3 TRANCHES DE 100 OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ATTACHÉS

Dans le cadre du contrat d'émission de bons d'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (« **OCABSA** »), conclu entre Europlasma S.A et Global Corporate Finance Opportunities 11 en date du 16 avril 2021, la Société annonce qu'elle a procédé ce jour au tirage de 3 tranches de 100 OCABSA chacune, pour un montant nominal total de 3 000 000 d'euros.

Le programme de financement, d'un montant maximum de 100 M€ sur 7 ans, doit servir, pour 75%, à financer de nouveaux projets générateurs de valeur. À ce titre, les fonds issus de ce deuxième tirage seront notamment alloués à :

- La mise en place de stockeurs supplémentaires dans la zone de préparation de charge de l'usine de traitement des déchets d'amiante, Inertam. Cet investissement permettra d'augmenter la disponibilité de l'usine et donc d'améliorer sensiblement sa productivité.
- La suite des avancées réalisées en Chine dont notamment l'installation du four prototype pour le traitement des déchets d'aluminium afin de donner les moyens nécessaires aux campagnes d'essais dans la perspective de la conversion des nombreuses manifestations d'intérêt en commandes effectives dès le second semestre 2021.

Rappel du cadre juridique de l'émission

La Société rappelle que ce programme de financement a fait l'objet d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2021. Les caractéristiques sont détaillées dans le communiqué de presse du [16 avril 2021](#). La présente émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers. La Société attire l'attention du public sur le fait que la conversion ou l'exercice des titres émis dans le cadre de ce programme pourront intervenir à tout moment à la demande du porteur et que les actions qui en seront issues seront librement cessibles sur le marché Euronext Growth (Paris), dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Un tableau de suivi de la conversion des OCABSA est consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « [Investisseurs et Actionnaires / information réglementée](#) », onglet « information sur le capital ».

Principaux risques associés à Europlasma

Les facteurs de risques propres à Europlasma et à son Groupe ainsi qu'à ses activités sont décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée ».

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr